



sci litige entre co-associées

Par **boston0707**, le 27/11/2012 à 22:54

Bonjour,

Je rencontre des difficultés avec ma co-associée dans la SCI que nous détenons. En effet, nous avons acheté un bien géré en SCI à 50% en parts sociales chacune, j'ai apporté le capital permettant l'acquisition... je me suis fait manipuler! aujourd'hui les locataires mis dans cette maison sont des relations à ma co-associée, ces derniers ne payent pas/plus leur loyer, ni les charges... ce qui met la SCI en difficulté. les relations sont plus que difficiles, je souhaite me séparer de cette SCI et de vendre le bien, sauf que cette dernière si oppose moyennant une contribution financière (elle n'a rien mis en capital mais souhaite récupérer un maximum)... elle ordonne un prix de vente inconsidéré ce qui fait qu'aucune vente n'est réalisable... comment m'en sortir?

Quelles solutions sont possibles afin de mettre un terme à cette alliance, et de récupérer mon capital et d'imposer la vente si c'est possible...

je ne peux payer les charges et les impôts, qu'est-ce que je risque? le bien peut-il être saisi si oui pourrai-je récupérer mon capital?

merci de vos réponses